

\*La **Société civile des auteurs multimedia** rassemble des auteurs et des autrices qui explorent différentes formes de création : documentaire audiovisuel ou sonore, littérature, journalisme, traduction, photographie, dessin, web vidéo... Elle les représente auprès des pouvoirs publics, des diffuseurs, des distributeurs, des plateformes vidéo, des producteurs et des éditeurs. Elle négocie, collecte et répartit leurs rémunérations, défend leurs intérêts et mène une action culturelle et sociale. La Scam est au 5, avenue Vélasquez – 75008 Paris. Téléphone **01 56 69 58 58** [www.scam.fr](http://www.scam.fr)

# Scam\*

Paris, le 16 décembre 2021

## **PLF 2022 : Ne tirez pas sur l'audiovisuel public !**

Tout en se félicitant de l'augmentation historique du budget alloué à la culture (3,5 milliards d'euros soit +8% pour 2022), la Scam regrette vivement la chute des crédits alloués à l'audiovisuel public, déjà sous-financé par comparaison à ses voisins européens, et qui est continue depuis 2019 (-0,5% pour 2022).

La Scam s'alarme surtout de l'absence totale d'avancée sur l'avenir de la contribution à l'audiovisuel public (CAP), jusqu'ici adossée à la taxe d'habitation qui disparaîtra en 2023. Elle sonne l'alerte auprès des instances dirigeantes, alors que plusieurs candidats à la présidentielle sont vent-debout contre notre audiovisuel public, dont les missions, faut-il le rappeler, sont essentielles à la vie démocratique.

Après un premier rapport avorté en 2019, le Gouvernement a lancé en octobre dernier une mission d'analyse de la réforme confiée à l'Inspection générale des finances (IGF) et à l'Inspection générales des affaires culturelles (IGAC), qui devraient remettre leur copie en avril 2022... au plus fort de la campagne présidentielle.

Parce que les investissements dans la création, la stabilité financière de l'audiovisuel public et la modernisation de la CAP constituent un enjeu majeur, la Scam alerte les pouvoirs publics sur l'urgence d'un engagement clair et une réflexion approfondie sur les modalités d'application de cette réforme.

Elle remercie les parlementaires qui ont relevé cette question cruciale au cours du processus d'adoption du PLF, au premier rang desquels Céline Calvez, Roger Karoutchi et Aurore Bergé.

---

**contact presse**

Astrid Lockhart - 06 73 84 98 27 - [astrid.lockhart@scam.fr](mailto:astrid.lockhart@scam.fr)